



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
REPUBLIQUE DU BÉNIN

03 B P 2900 Cotonou-Bénin
Tél. +229 21 30 10 87
+229 21 30 04 10
maep.info@gouv.bj
www.agriculture.gouv.bj

LE MINISTRE

Cotonou, le 01 JUIN 2024

N° 191 /MAEP/DC/SGM/SA

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche communique :

Il me revient avec insistance que certains citoyens procèdent, en complicité avec des acteurs du secteur agricole, à la sortie frauduleuse des engrais du territoire national et ce, malgré toutes les mesures gouvernementales interdisant de telles pratiques.

Ces actes qui sont de nature à compromettre gravement la réalisation des objectifs de production visés par le Gouvernement à travers la mise à disposition des producteurs des intrants agricoles à prix abordables, ne sauraient être tolérés plus longtemps.

C'est pourquoi, Je rappelle à chacun et à tous que la sortie des engrais du territoire béninois est formellement interdite.

En tout état de cause, les forces de l'ordre postées aux différentes frontières sont d'ores et déjà instruites à l'effet d'appréhender les éventuels contrevenants et à les traduire immédiatement devant les juridictions compétentes.



Gaston C. DOSSOUHOU
Gaston C. DOSSOUHOU